

PTGGE Doux

CONCERTATION POUR
L'ÉLABORATION DES
OBJECTIFS



Agenda

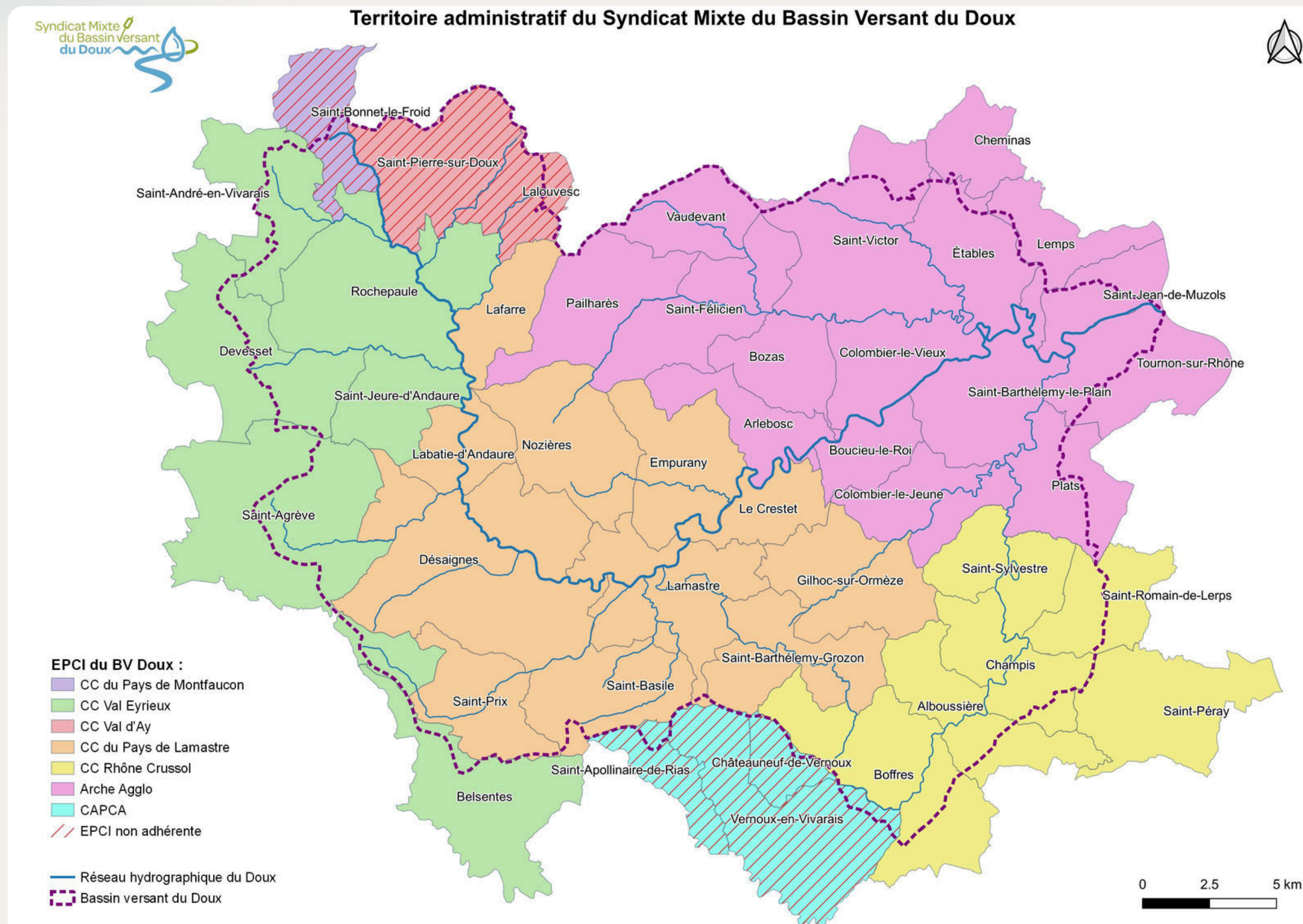
9h30 à 11h



- Introduction : contexte et présentation du PTGE
- La démarche d'élaboration concertée
- Echanges avec la salle
- Présentation d'actions territoriales sur lesquelles s'appuyer

Le bassin versant du Doux

- 7 EPCI, 40 communes, 26 000 habitants
- 633 km², Doux = 70 km, Cours d'eau principaux = 315 km, 1 200 km de cours d'eau
- Grand variabilité des débits : étiage sévère et crue rapide
- Activité économique axée sur l'agriculture et dans une moindre mesure le tourisme
- + de 1 000 retenues qui représentent 78% des prélèvements annuels
- 1er bassin versant reconnu en déséquilibre quantitatif depuis 1995



L'eau fait partie du patrimoine commun

Article L210-1 du code de l'environnement indique notamment que :

“L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général”.

La loi prévoit que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation, que son utilisation appartient à tous, en dehors des logiques du marché et de la concurrence. En d'autres termes, le principe d'«inappropriabilité » et la nature non commerciale du bien sont reconnus.

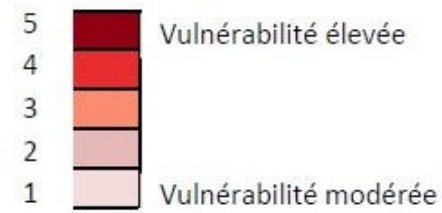
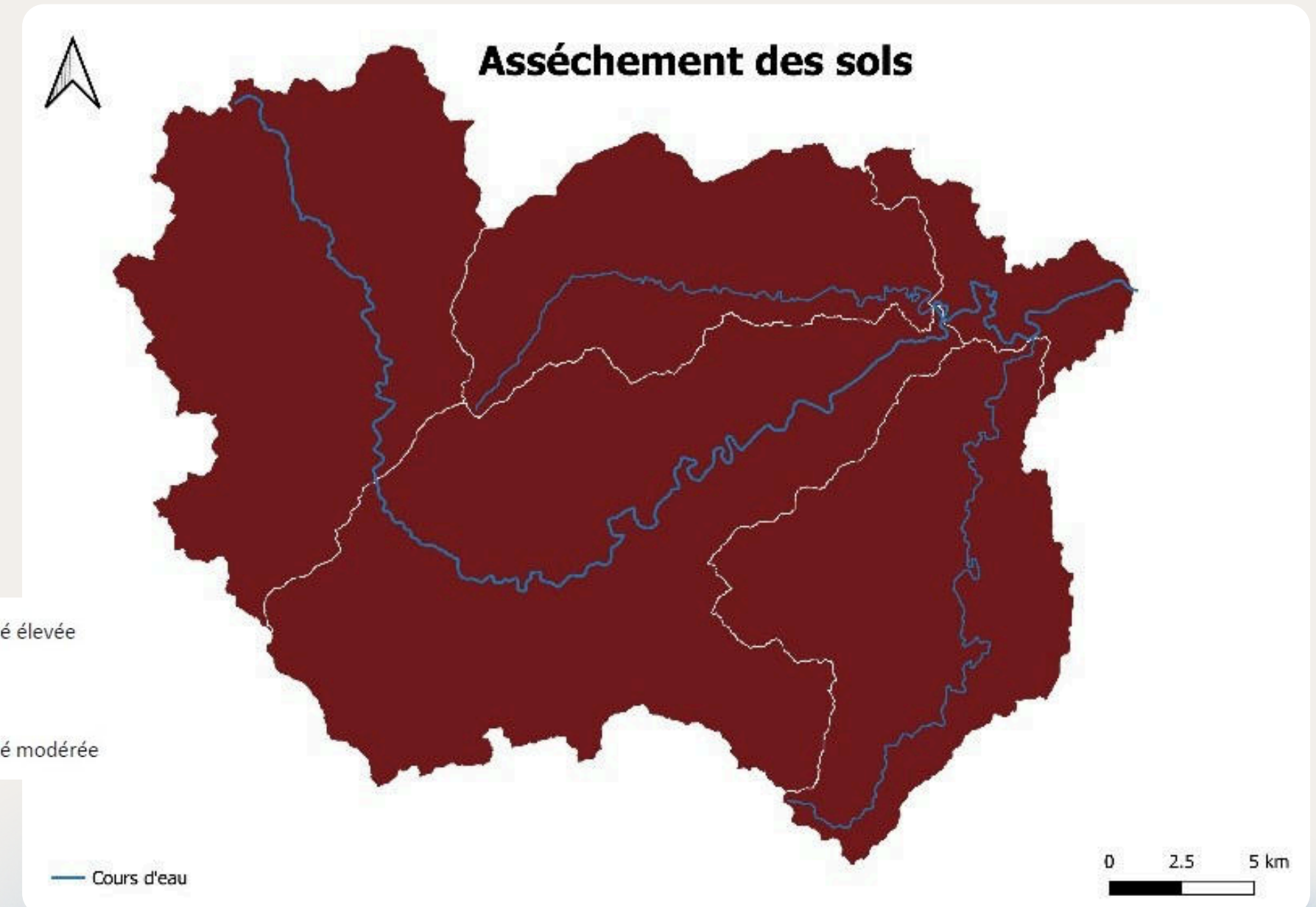
L'eau appartient à personne et à la fois elle appartient à tout le monde

Plan eau au niveau national

- Présenté le 30 mars 2023 par le président de la république
- Gestion résiliente et concertée de l'eau
- 53 mesures concrètes
- Enjeux de sobriété, disponibilité et qualité de l'eau
- Propose des réponses face aux crises de sécheresse
- **10% d'économie d'eau d'ici 2030 et gel des prélèvements pour l'irrigation**
- Articulation autour de 5 axes :
 - Accélérer la sobriété
 - Lutter contre les fuites
 - Prévenir les pollutions
 - Améliorer la gouvernance et la gestion de l'eau
 - Prévenir les épisodes de sécheresse



Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030 de l'agence de l'eau

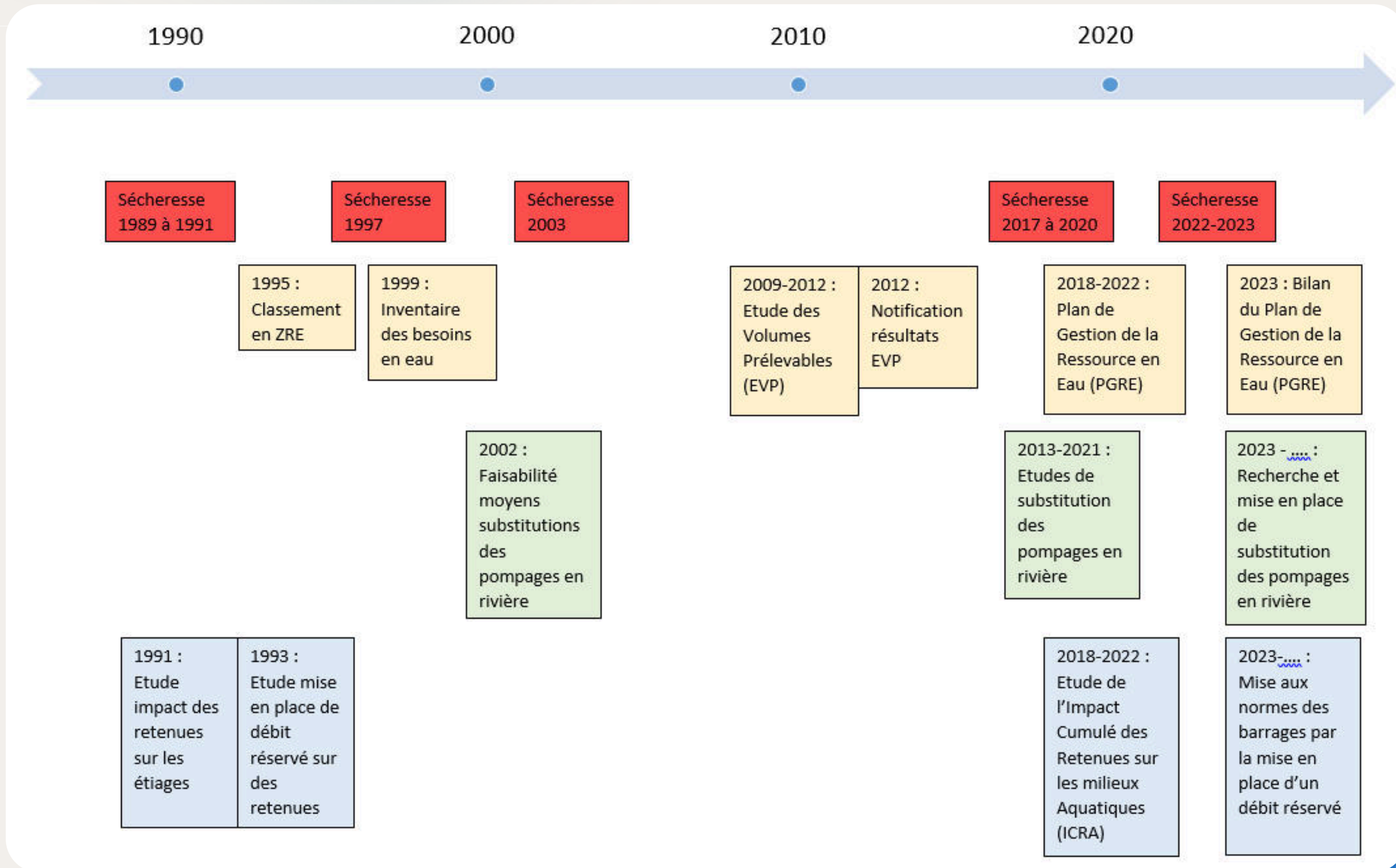


Feuille de route Ardèche

- Présenté le 27 juillet 2023 par le préfet de l'Ardèche
- Suite aux assises de l'eau départementale
- 31 mesures
- **20% d'économie d'eau d'ici 2030**
- Mobilisation de tous les secteurs pour concilier l'ensemble des usages
- Articulation autour de 4 axes :
 - Organiser la sobriété
 - Optimiser la disponibilité de la ressource
 - Mieux répondre aux crises de sécheresse
 - Rendre compte des avancées et actualiser la feuille de route



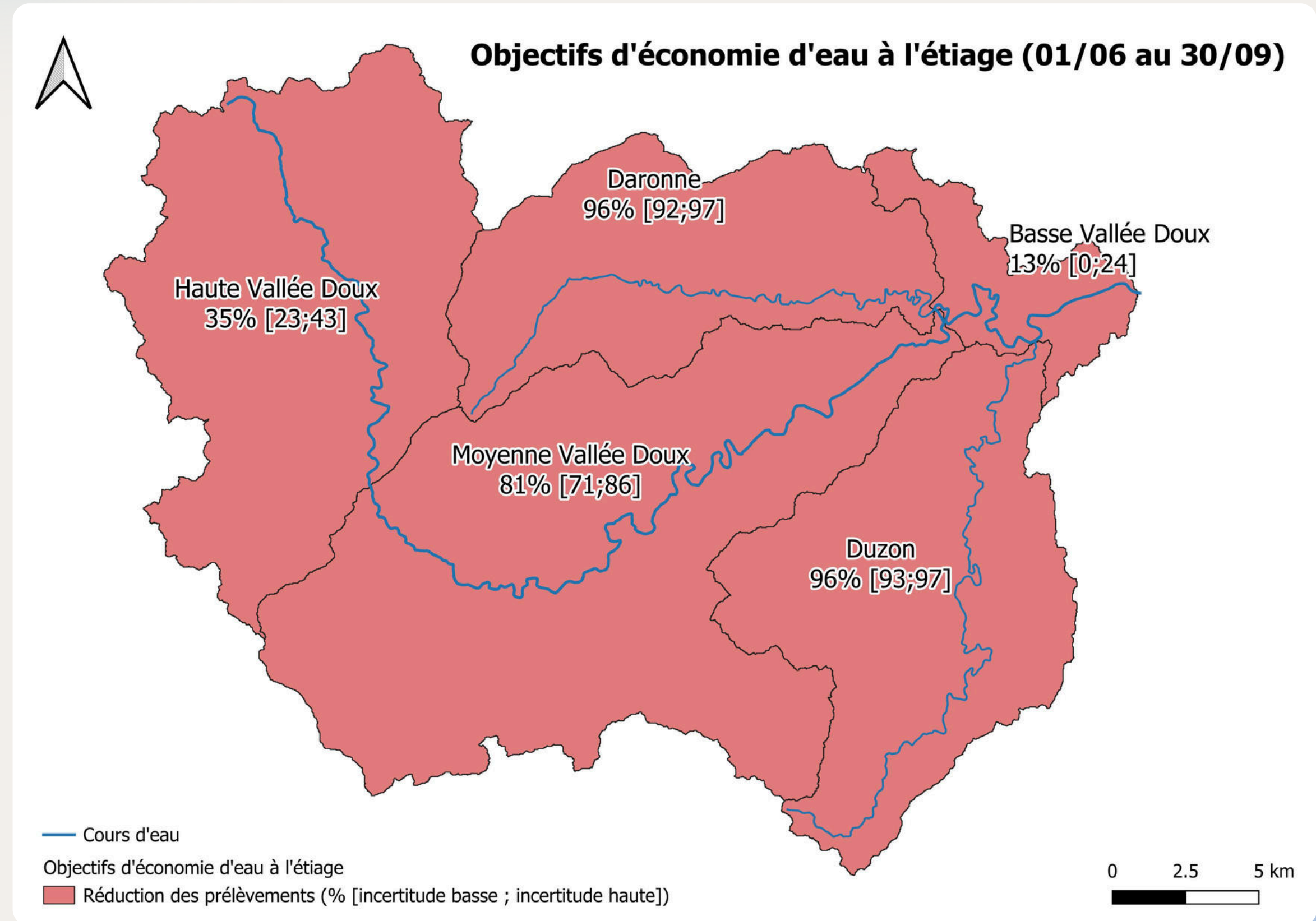
Historique de la gestion quantitative du Doux



Bilan du PGRE Doux 2018-2022

En période d'été

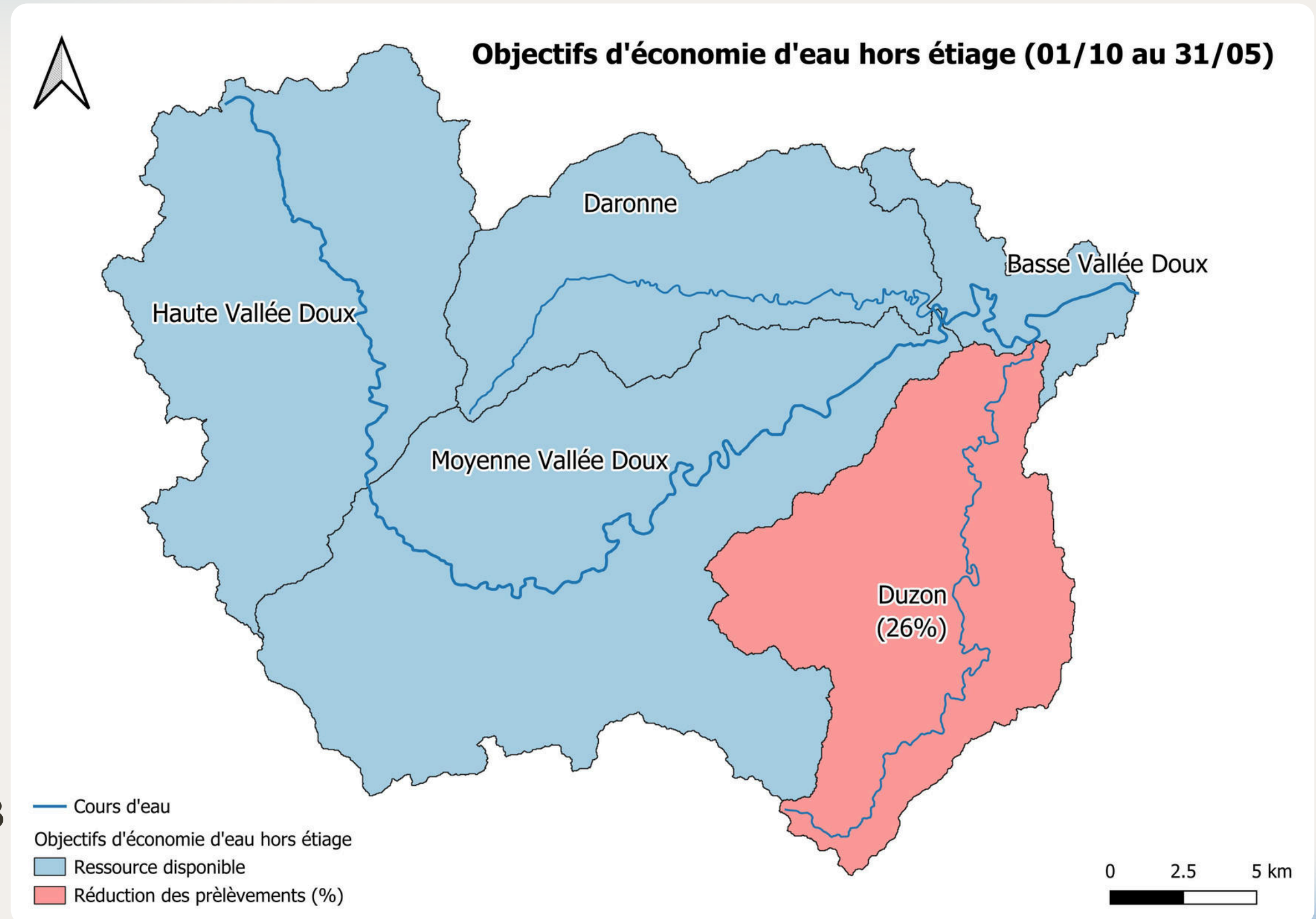
- Prélèvement moyen de 2,07 millions m³ dont 1,47 millions par les retenues
- Volume prélevable de 0,45 million de m³
- **5 sous bassins versants en déficit quantitatif**
- Sur la période du PGRE = économie d'eau compris entre 73 000 et 84 000 m³



Bilan du PGRE Doux 2018-2022

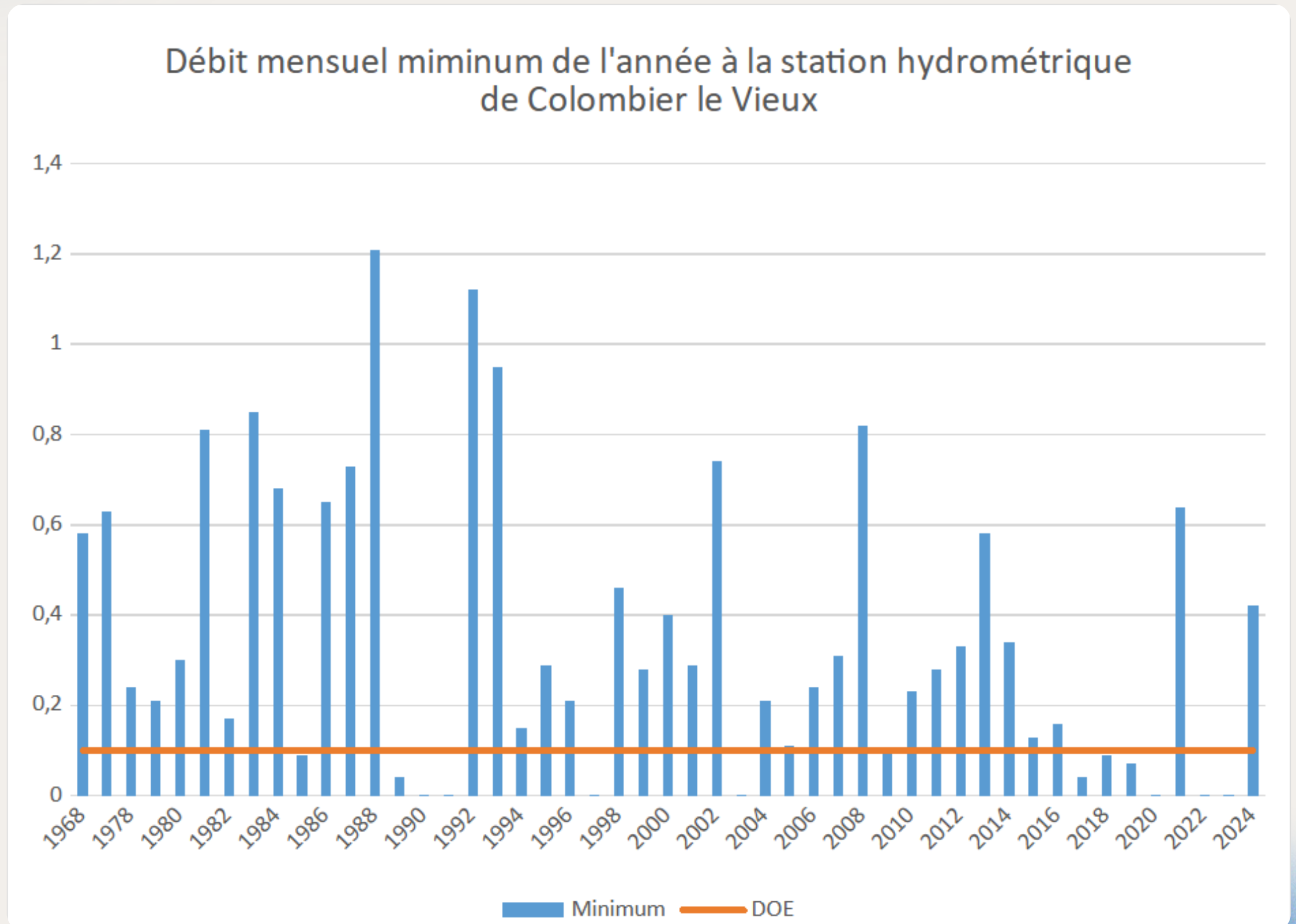
Hors étiage

- Prélèvement moyen de 4,64 millions m³ dont 3,76 millions par les retenues
- Volume prélevable de 16,49 millions m³
- 4 sous bassins versants avec de la disponibilité de la ressource en eau
- 1 sous bassin versant (Le Duzon) en déficit quantitatif
- Sur la période du PGRE = augmentation des prélèvements compris entre 120 000 et 130 000 m³



Débit d'objectif d'étiage (DOE)

- DOE définit pour chaque sous bassins versants
- Objectif : Les débits doivent être supérieur au DOE 8 années sur 10 pour satisfaire les milieux
- DOE à Colombier le Vieux pour la moyenne vallée du Doux : 100 l/s
- DOE non atteint 12 années sur 57 de 1968 à 2024
- DOE non atteint 4 années sur 5 sur la période du PGRE
- **DOE non atteint 6 années sur 8 depuis 2017**



Arrêté sécheresse

- Arrêté cadre sécheresse de 2023
- Doux station de référence Colombier le Vieux
- Objectif : limiter les situation de crise à 2 années sur 10 pour satisfaire les usagers
- Alerte à partir de 1 000 l/s : 7 années sur 7 depuis 2018
- Alerte renforcée à partir de 500 l/s : 6 années sur 7 depuis 2018
- **Crise à partir de 125 l/s : 4 années sur 7 depuis 2018**

Alerte	
Alerte renforcée	
Crise	

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre
2018								
2019								
2020								
2021								
2022								
2023								
2024								

Le PTGE : Qu'est-ce et à quoi il sert ?

PGRE = Plan de Gestion de la Ressource en Eau

PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

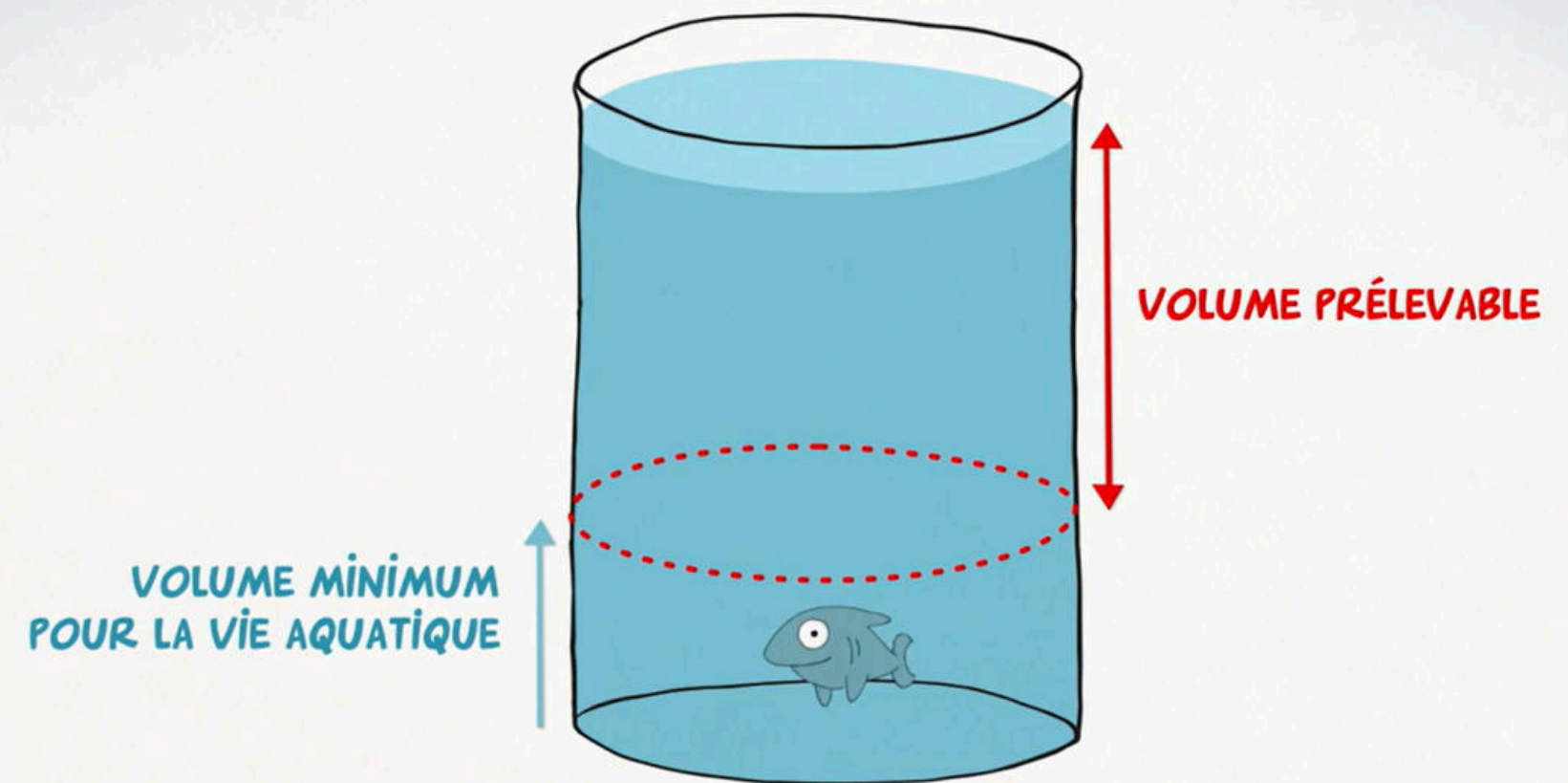
PGRE => Plan d'actions pour atteindre les *volumes prélevables*

=> **approche technique / quantité**

PTGE => Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

=> **approche technique et politique / quantité et qualité**

- Approche globale et **co-construite** de la ressource en eau sur un périmètre cohérent
- **Intègre le changement climatique**
- Mise en cohérence des différents **projets de territoire** (SCOT, PCAET, PAT, PLU...) avec la disponibilité de la ressource en eau
- Répartition des *volumes prélevables* entre les usages dans **le respect de fonctionnalité des milieux**
- Organisation et mise en place pour chaque usage des projets destinés à atteindre les *volumes prélevables*
- Aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers



L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 et son additif de janvier 2023 précisent :

« un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. »

Le PTGE : Qu'est-ce et à quoi il sert ?

Volonté :

- Travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Partager la ressource en eau entre les différents usages
- Co-construire un plan d'actions opérationnel répondant aux enjeux

Concertation pour collectivement :

- Définir des objectifs quantitatifs atteignable sur la durée du PTGE et sur le long terme
- Identifier les maîtres d'ouvrages des actions
- Élaborer un programme d'actions



Le PTGE : Qu'est ce et à quoi il sert

Objectifs principaux et généraux du PTGE Doux :

- **Faire ensemble** / trouver les bonnes complémentarités et synergies d'acteurs / d'actions pour mieux préserver et partager l'eau
- Anticiper et s'inscrire dans un processus continu d'**adaptation au changement climatique** / être moins vulnérable et **moins dépendant à l'eau** / **préserver** durablement **les ressources et les milieux aquatiques**
- Rechercher collectivement des **solutions multi bénéfiques**
- Travailler collectivement et trouver des solutions pour **réduire les impacts des retenues** qui constituent le principal moyen de prélèvement sur le bassin versant
- **Respecter les volumes prélevables à l'étiage** en réduisant les prélèvements
- **Respecter les débits d'objectif d'étiage** en période de basses eaux sur l'ensemble du bassin versant
- **Respecter les volumes prélevables en période de hautes eaux** notamment sur le sous-bassin versant du Duzon en réduisant les prélèvements
- Assurer la convergence d'actions, la réelle coopération entre acteurs et l'**engagement de tous** dans un **programme d'actions opérationnel et innovant**

Principes fondamentaux : **Anticipation / Adaptation / Sobriété / Partage**

Agenda

9h30 à 11h



- Introduction : contexte et présentation du PTGE
- La démarche d'élaboration concertée
- Echanges avec la salle
- Présentation d'actions territoriales sur lesquelles s'appuyer

La démarche de concertation



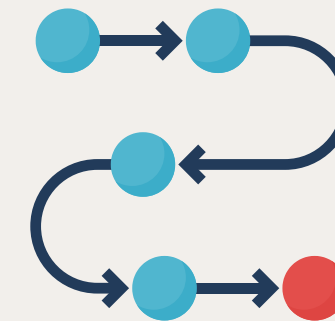
Intention



Mandat



Rôles



Processus



Étapes

L'intention de la concertation

Construire un accord avec les acteurs concernés
Élaborer des avis citoyens par sous-bassin versant



-
- **Sincérité de la démarche**

Les groupes disposent d'une marge de manœuvre réelle pour prendre des décisions sur des choix significatifs.
 - **Mandat et utilisation des productions définis**

Les groupes savent à l'avance sur quoi ils vont travailler. Ils sont auteurs de leurs productions. L'utilisation des productions est définie à l'avance.
 - **Travailler avec l'ensemble des parties prenantes**

Représenter tous les acteurs concernés, y compris le Doux et ses affluents lors de la concertation.
Consulter les citoyens sur l'usage domestique.
 - **Facilitation**

Offrir un espace serein d'écoute afin de favoriser un échange constructif qui permette d'aboutir aux objectifs fixés et validés collectivement.
Permettre l'appropriation des sujets par tous grâce à l'utilisation d'outils didactiques et une approche sensible.
-

Le mandat

La mission confiée aux groupes

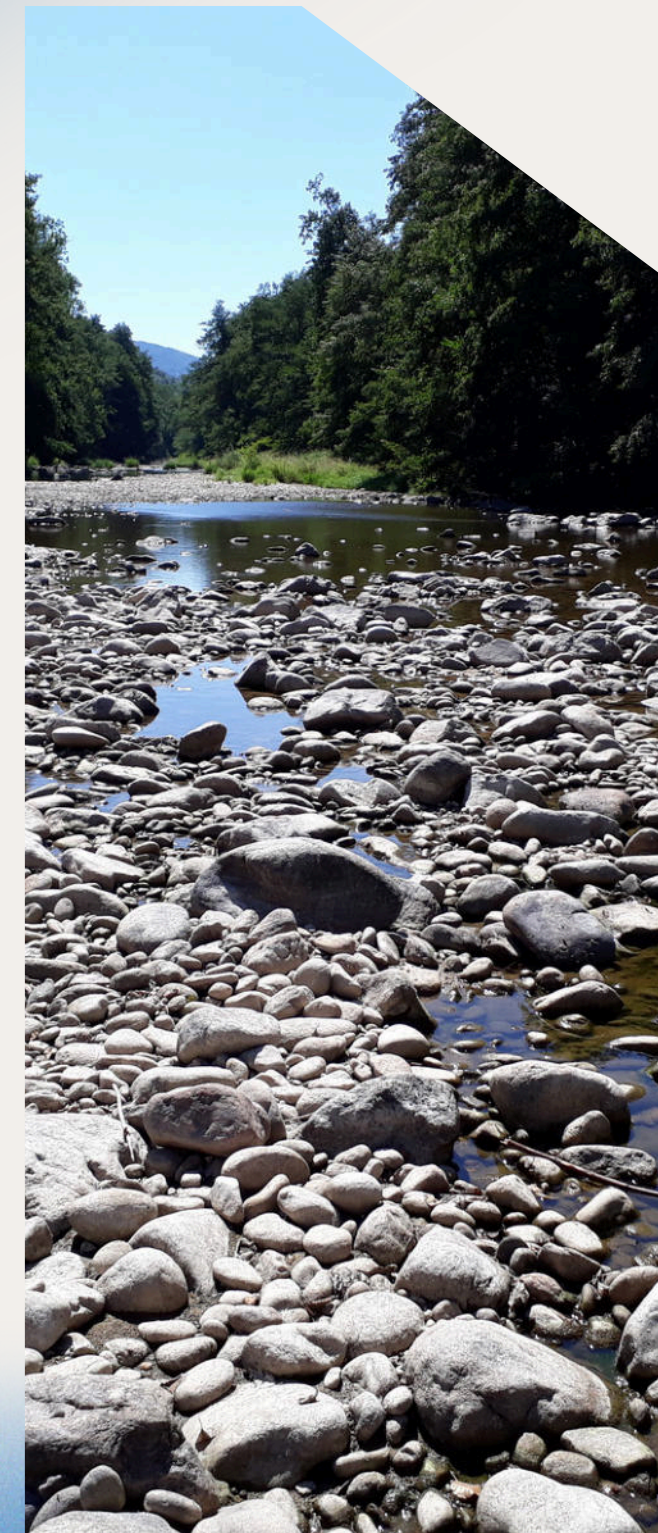
- Fixer un objectif d'atteinte de l'équilibre quantitatif

- Fixer des objectifs sur la période du futur PTGE

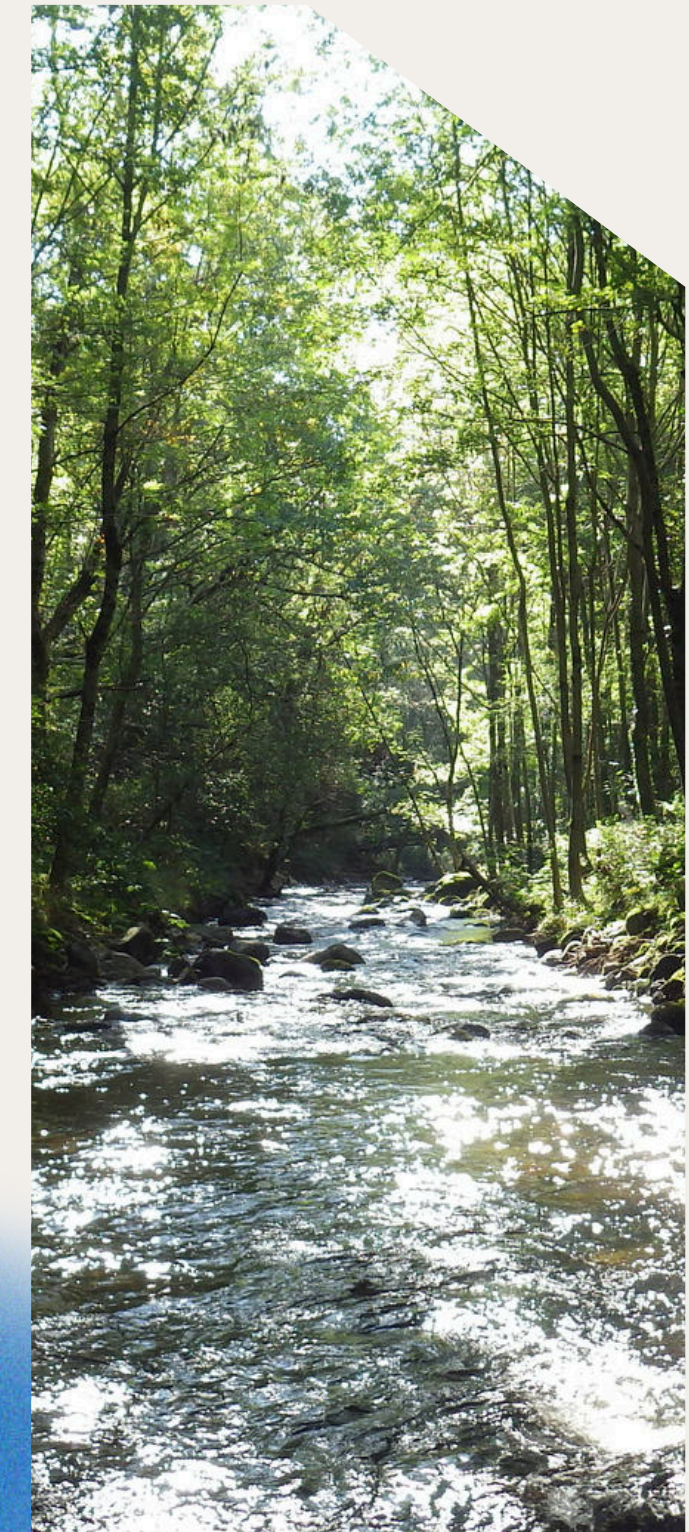
En période d'*étiage*: quels sont les objectifs de réduction des prélèvements ?

Hors période d'étiage : quelle répartition des volumes prélevables ?

- Quelles propositions pour une juste répartition de l'eau dédiée à l'usage domestique ?



Etiage



Hors-étiage

Les rôles

Les instances du dispositif de concertation



Cellule de Concertation Locale

Composée des représentants des **acteurs de l'eau, des institutions, et du Doux et de ses affluents.**
Mission : Élaborer un avis collectif sur les **objectifs de réduction des prélèvements** et de **répartition des volumes prélevables.**



Citoyens

Pour chacun des **5 sous bassins versants** :
Élaborer des propositions d'actions, notamment pour les **prélèvements domestiques.**



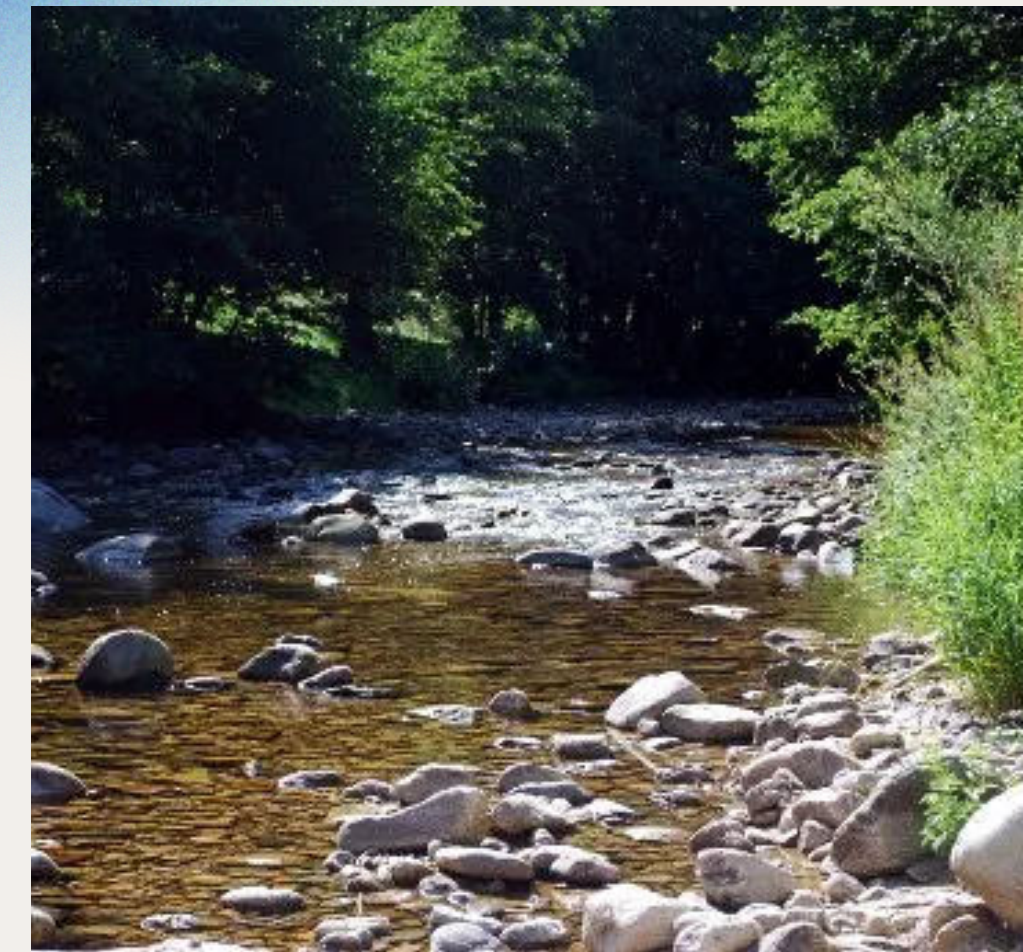
COTEC & COPIL

Le **COTEC** organise le **processus** du PTGE. Le **COPIL** est l'instance décisionnelle. Il est composé d'élus et de l'Etat. Il arbitre si des désaccord persiste dans les avis rendus par la CCL et indique des actions d'économies d'eau en s'appuyant sur les propositions issues des ateliers citoyens.



Des groupes d'intérêt

pour représenter l'ensemble des parties prenantes au sein de la CCL.



- EPCI
- Aménagement du territoire : SCOT, PNR, CD07, Région
- SMBVD
- Gestionnaires de réseau AEP
- Etat : ARS07, OFB, DDT, DREAL, AERMC, Sous-préfecture

- Agriculture
- Eau domestique
- Associations environnement/pêche/chasse/forêt
- Tourisme et loisirs
- Hydroélectricité
- Industrie et artisanat
- Autres : SDIS, Météo-france

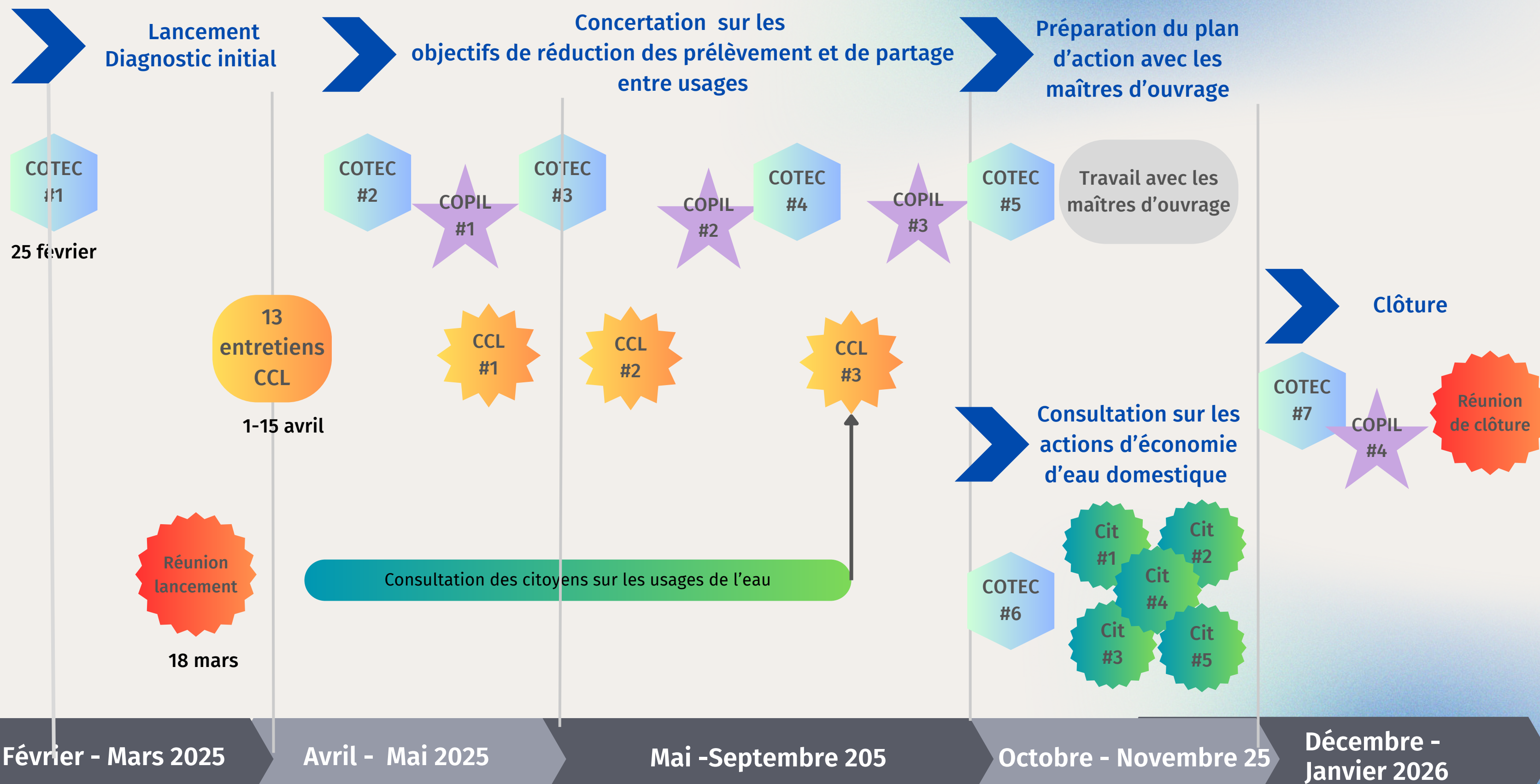
Le Doux et ses affluents

Un représentant des rivières de chaque sous bassin versant et le Doux lui-même. Ils parleront au nom du milieu rivière, pour nous aider à appréhender ses singularités multiples, à ressentir son état pour mieux tenir compte des besoins de ces écosystèmes dans l'élaboration des accords.

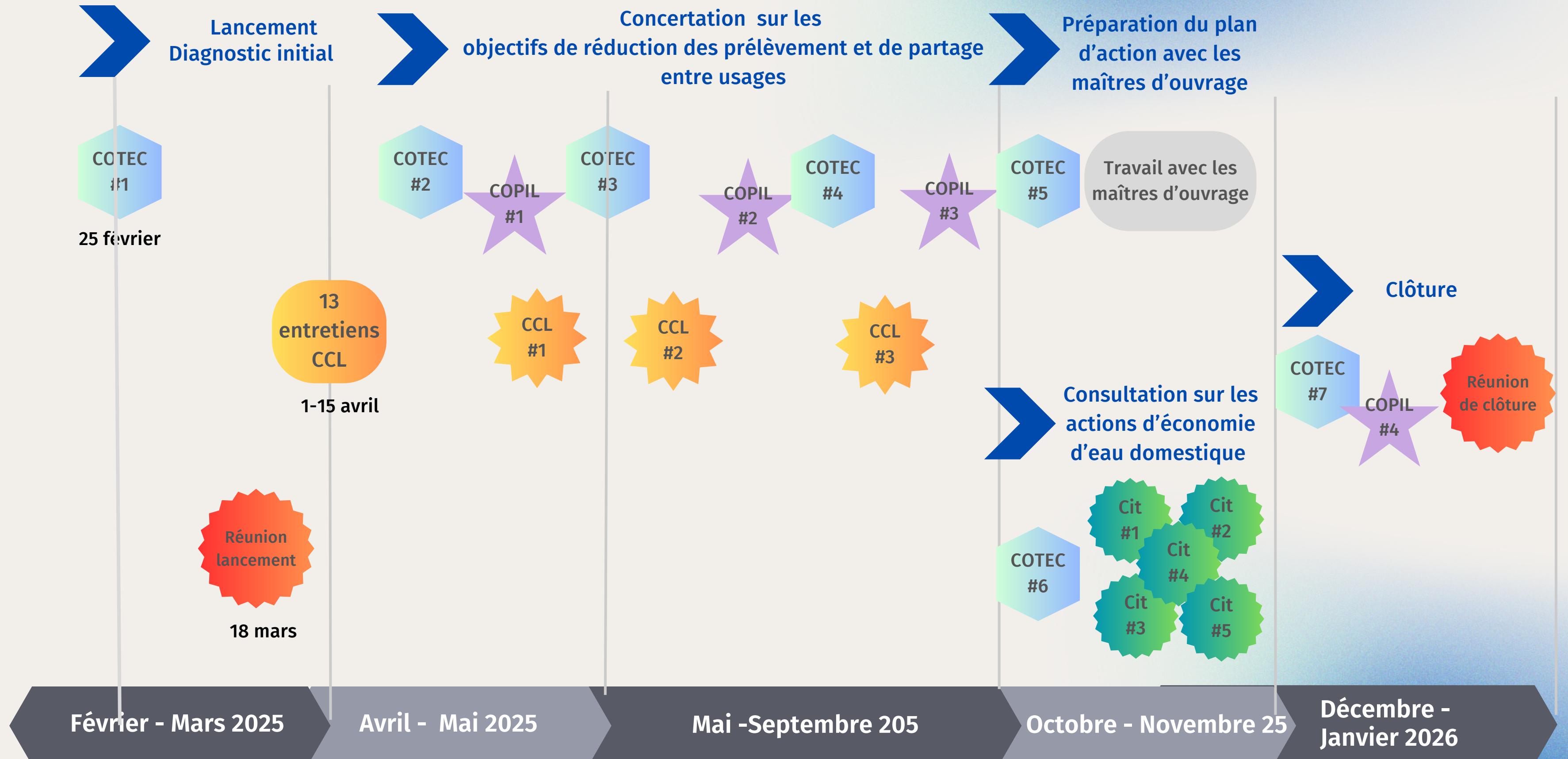
Il est demandé aux participants de la CCL d'être présents aux 3 ateliers

La liste des personnes invitées à ces groupes est disponible sur demande

Processus



Processus



Les étapes

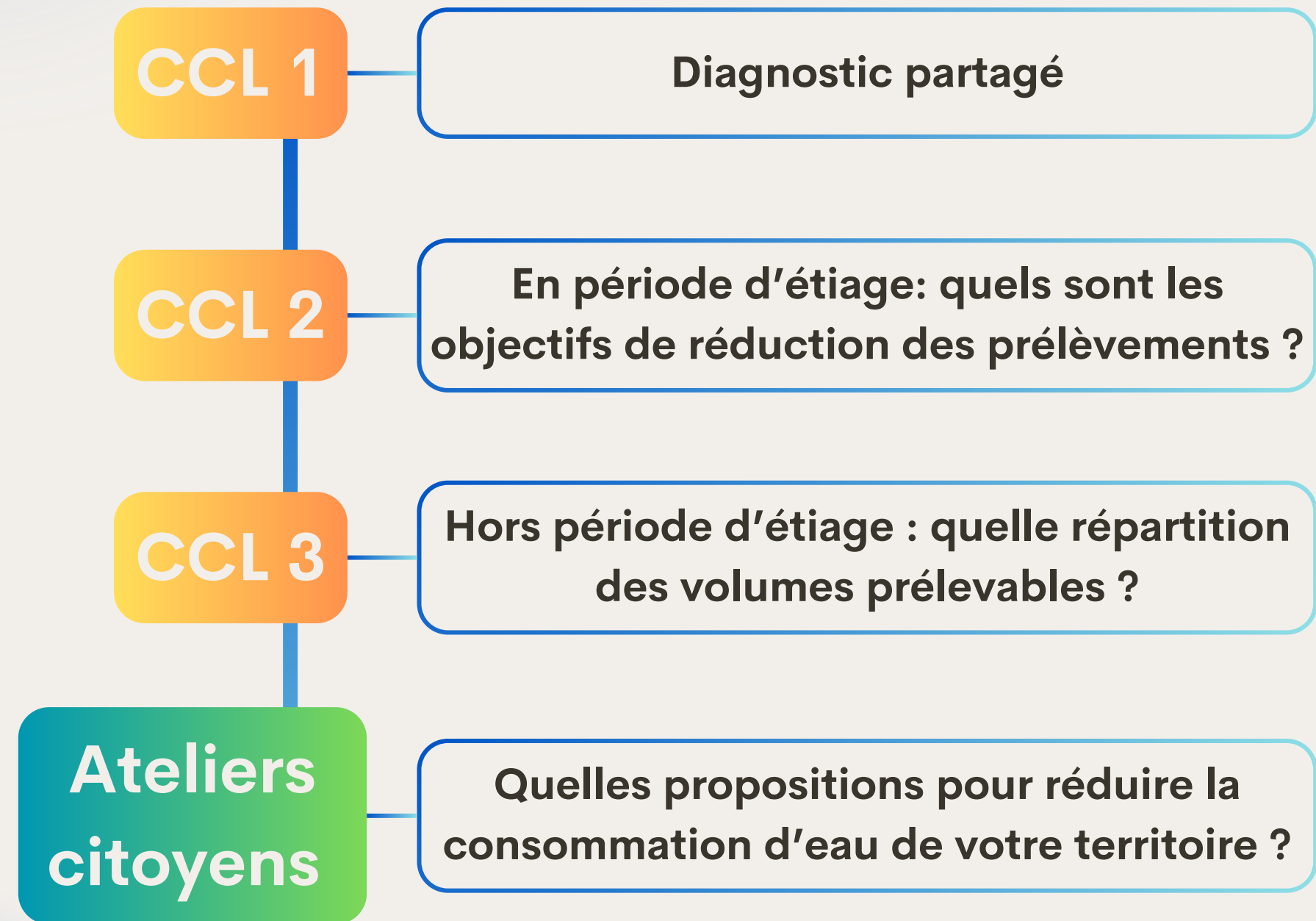
chaque atelier produit un avis sur des questions précises

Dates des réunions de la CCL

23 mai / ~~19 juin~~ décalé au 20 juin / 18 septembre

Dates des ateliers citoyens

Haute vallée du Doux : 7 novembre
Moyenne vallée du Doux: 8 novembre
Basse vallé du Doux : 13 novembre
Le Duzon : 21 novembre
La Daronne: 22 novembre



Echanges avec la salle

15 min



Pour nous contacter :

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux

 Renaud Dumas

 r.dumas@rivieredoux.fr

 04 82 77 07 50

 Locaux ARCHE Agglo - 3, rue des Condamines - 07300 Mauves

Cellule d'animation de la concertation

 Jeanne Morinière

 jeanne.moriniere@ecologia-participation.fr

 07 83 16 17 81

Agenda

9h30 à 11h



- Introduction : contexte et présentation du PTGE
- La démarche d'élaboration concertée
- Echanges avec la salle
- Présentation d'actions territoriales sur lesquelles s'appuyer